

---

---

## Institut de Promotion Commerciale de l'Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Orfèvrerie (IPC - HBJO) - Subvention

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Lors de sa réunion du 4 septembre 1989, le Conseil d'Administration de l'IPC - HBJO a présenté son projet de BP 1990.

Celui-ci prévoit en recettes une subvention de la Ville de Besançon et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

La Municipalité s'est prononcée, le 12 février dernier, en faveur du versement à l'IPC - HBJO d'une subvention de 50 000 F pour 1990, somme identique à celle versée en 1989.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser le versement de cette subvention de 50 000 F à prélever sur les crédits inscrits au BP 1990, chapitre 961.0/657 CS 30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.